

Etapes du mouvement 2018 – Calendrier CAE/Rectorat DPE 3

Vendredi 19 janvier 2018 Date limite de dépôt des dossiers de demande de mutation

Mercredi 7 février 2018 14h Bureau CAE

14h30 1^{ère} CAE à ANGOULEME : dossiers mutation intra + dossiers inter de l'Académie

Jeudi 8 mars 2018 14h30 2^{ème} CAE à ANGOULEME : dossiers mutation inter-académie (autres académies)

Mardi 6 au mercredi 14 mars 2018 Mise à jour des T.R.M (dates différentes selon la structure)

Vendredi 16 au Vendredi 30 mars 2018 Mise à jour des affectations par DPE 3

Samedi 31 mars 2018 Date limite de retour au Rectorat de Poitiers :

- des déclarations des postes supprimés et réduits,
- des imprimés de demandes d'intention de mutations.

Mardi 3 au Mercredi 4 avril 2018 Saisie des services susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement

Jeudi 5 – Vendredi 6 avril 2018 Affichage des services vacants extraits d'EPP pour vérification par les chefs d'établissement

Mercredi 11 avril / Dimanche 22 avril 2018 Publication des services à pourvoir

Au plus tard le Lundi 23 avril 2018 Les maîtres adressent à chaque chef d'établissement une fiche « candidat » 1^{ère} phase

Au + tard le Mercredi 25 avril 2018 ENVOI PAR DPE 3 A LA DDEC et AUX MEMBRES DE LA CCMA DES DOCUMENTS PREPARATOIRES (sans avis des chefs d'établissement)

Jeudi 24 avril au Mardi 8 mai 2018 Les chefs d'établissement étudient les candidatures.

Vendredi 27 avril 2018 - 14h30 Bureau de CAE : à ANGOULEME
examen des pertes horaire et pertes de contrat

Mercredi 2 et Jeudi 3 mai 2018 – 9h30-17h : 1^{ère} CAE à ANGOULEME : examen des :

- perte de contrat et des pertes horaires,
- candidatures sur les services vacants et sv, - propositions.

Vendredi 4 mai 2018 : Communication des propositions de la CAE aux chefs d'établissement et aux maîtres.

Lundi 14 mai 2018 : Retour à la CAE des avis de chefs d'établissement et des réponses des maîtres.

Lundi 7 au Lundi 14 mai 2018 Classement des candidatures par les chefs d'établissement auprès du Rectorat
les chefs d'établissement auront obligatoirement reçu les candidats proposés par la CAE et ayant demandé rendez-vous.

Au + tard le Jeudi 17 mai 2018 ENVOI PAR DPE 3 A LA DDEC et AUX MEMBRES DE LA CCMA DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Jeudi 24 mai 2018 – 9h30-17h : 2^{ème} CAE à ANGOULEME : examen des ajustements et litiges.

Mardi 29 mai 2018 : Saisines éventuelles ANGOULEME

Vendredi 1^{er} juin 2018 CCMA – 1^{ère} phase du mouvement

A partir du Samedi 2 juin 2018 Notification par le rectorat des propositions de la CCMA aux chefs d'établissement.

Du Samedi 2 au Vendredi 15 juin 2018 Réponse des chefs d'établissement à DPE 3

COMMISSION NATIONALE D'AFFECTION – dates fixées ultérieurement par le Ministère

Mercredi 13 – Jeudi 14 juin 2018 Publication des services vacants pour la 2^{ème} phase du mouvement

Vendredi 15 – Lundi 18 juin 2018 Classement sur internet des candidatures par les chefs d'établissement

Mardi 19 juin 2018 ENVOI PAR DPE 3 A LA DDEC et AUX MEMBRES DE LA CCMA DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Lundi 25 juin 2018 – 9h30-17h : 3^{ème} CAE à ANGOULEME : examen - de la 2^{ème} phase du mouvement

Lundi 2 juillet 2018 CCMA – 2^{ème} phase du mouvement :

Ajustements 1^{ère} phase du mouvement et affectation des lauréats (et adm.) concours 2017
Projet d'affectation des maîtres titulaires d'un C.D.I.

(Les affectations des délégués auxiliaires en contrat à durée déterminée ne sont pas examinées en CCMA)